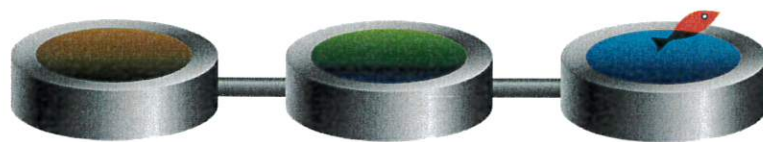


Service Public d'Assainissement

Rapport annuel sur le prix et la qualité

EXERCICE 2020



Document établi le 09/08/2020
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

1- Caractérisation technique du service public

- 1-1. Organisation administrative du service
- 1-2. Nombre d'abonnés au service
- 1-3. Volumes facturés
- 1-4. Conditions d'exploitation du service
- 1-5. Prestations assurées dans le cadre du service
- 1-6. Caractéristiques du réseau de collecte
- 1-7. Ouvrages d'épuration des eaux usées
- 1-8. Glossaire

2- Tarification et recettes du services

- 2-1. Méthode de tarification
- 2-2. Prix de l'assainissement collectif
- 2-3. Evolution

3- Indicateurs de performance du service

- 3-1. Indicateurs d'ordre général
- 3-2. Indicateurs spécifiques à la collecte
- 3-3. Indicateurs spécifiques à l'épuration

4- Financement

- 4-1. Compte administratif
- 4-2. Investissements réalisés
- 4-3. Programme pluriannuel de travaux

5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

- 5-1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité
- 5-2. Action de coopération décentralisée

6- Service Public d'Assainissement Non Collectif

- 6-1. Caractéristiques du service
- 6-2. Tarification du service
- 6-3. Contrôles réalisés
- 6-4. Indicateurs de performance
- 6-5. Compte administratif (détail SPANC)
- 6-6. Investissement(s)
- 6-7. Campagne de réhabilitation (ex Com Com Chénérailles)

ANNEXES

- A- Rapport annuel du délégataire - secteur affermé - Bellegarde en Marche
- B- Fiche de synthèse

1- Caractérisation technique du service public

1-1. Organisation administrative du service

La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine est issue de la fusion des Communautés de Communes d'Auzances-Bellegarde, Chénérailles et Haut-Pays-Marchois au 1er janvier 2017.

Liste des communes membres

Arfeuille Chatain	Crocq	Le Chauchet	Pontcharraud	Saint-Médard-la-Rochette
Auzances	Dontreix	Le Compas	Puy-Malsignat	Saint-Oradoux-près-Crocq
Basville	Flayat	Les Mars	Reterre	Saint-Pardoux-d'Arnet
Bellegarde en Marche	Fontanières	Lioux les Monges	Rougnat	Saint-Pardoux-les-Cards
Bosroger	Issoudun-Letrieix	Lupersat	Saint-Agnant-près-Crocq	
Brousse	La Chaussade	Mainsat	Saint-Bard	Saint Priest
Bussière Nouvelle	La Mazière-aux-Bons-Hommes		Saint-Chabrais	Saint Silvain Bellegarde
Champagnat	La Serre Bussière Vieille		Saint-Dizier-la-Tour	Sannat
Chard	La Villeneuve	Mautès	Saint Domet	Sermur
Charron	Lavaveix-les-Mines	Mérinchal	Saint-Georges-Nigremont	
Chénérailles	Le Chatelard	Peyrat-la-Nonière	Saint-Maurice-près-Crocq	

Pour l'exercice 2020 :

La compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine au 1er janvier 2018.

Pour les communes qui avaient transféré la compétence assainissement collectif et/ou non collectif au syndicat intercommunal d'adduction en eau potable et d'assainissement de la région de Crocq, ce mode de fonctionnement a été conservé.

ATTENTION, le présent RPQS ne concerne que le service à la charge de la Communauté de Communes du 1er au 31 décembre 2020. Sont exclues les services dépendant du SIAEPA

Mode de gestion :

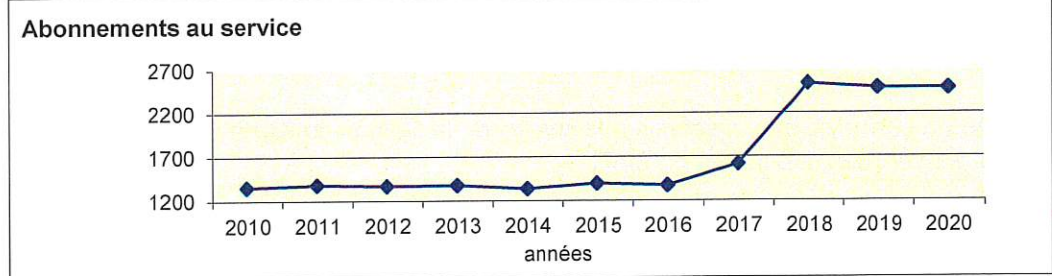
- L'ensemble du service d'assainissement collectif est géré en régie.

Les secteurs concernés sont :

Auzances - bourg	Fontanières - bourg	Reterre
Auzances - quartier de la route de Sarcelles	Lavaveix les Mines	Rougnat - bourg
Basville - bourg	Le Compas	Saint Domet - bourg
Bellegarde en Marche	Les Mars- bourg	Saint Médard-la-Rochette (fourneaux)
Champagnat - bourg et quartier de codechamp	Lupersat - bourg	Sannat - bourg
Chard - bourg	Mainsat - bourg	Sermur - bourg
Chénérailles	Mérinchal - bourg	
Dontreix - bourg	Peyrat la Nonière - bourg	

1-2. Nombre d'abonnés

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy	
Auzances	683	692	677	687	680	679	651	793	657	650	635	680	635
Basville									42	42	37	40	37
Bellegarde en Marche	232	227	226	226	185	227	231	164	337	221	218	227	218
Champagnat	52	54	52	50	52	37	30	61	51	50	49.8	49	50
Chard	12	12	13	12	12	12	11	15	10	11	11	12	11
Chénérailles									372	375	383	377	383
Dontreix			15	15	15	15	15	15	37	51	51	25	51
Fontanières	84	90	86	89	77	81	85	97	84	80.6	81	85	81
Lavaveix les Mines									434	417	417	423	417
Le Compas												0	
Les Mars						27	31	37	33	31.8	32.1	32	32
Lupersat	38	41	39	38	39	39	40	46	37	37.8	37.7	39	38
Mainsat	119	122	119	120	108	114	114	179	65	109	113	116	113
Mérinchal									134	147	145	142	145
Peyrat la Nonière									91	92.8	97.3	94	97
Reterre												0	
Rougnat	47	47	49	47	46	46	44	74	24	46.8	46.9	47	47
Saint Domet	19	27	26	27	28	27	28	28	25	25.1	25.1	26	25
Saint Médard la Rochette									12	11	11	11	11
Sannat	68	70	68	68	68	66	66	78	68	64.8	64.9	68	65
Sermur					27	26	26	29	26	26.1	28	27	28
TOTAL	1354	1382	1370	1379	1337	1396	1372	1616	2539	2489	2483	2521	



Attention, il apparait des incohérences sur les données 2017-2018, probablement liées aux modifications de mode de gestion et de fonctionnement du prestataire en charge de la facturation (SUEZ)

Notes : Le nombre d'abonnés au service de l'année considérée est connu avec un décalage suivant la date de facturation. Les données du tableau ci-dessus correspondent donc au nombre d'abonnements facturés l'année considérée (abonnés de l'année précédente). En cas de retard de facturation, les données sont estimées.

A noter une forte augmentation du nombre d'abonnés liée à l'intégration de 6 services en 2018 suite à la fusion. Depuis on constate une baisse sensible du nombre d'abonnés de l'ordre de 1% par an.

Communes	Population				Nombre de logt	Tx de résidence		
	Totale	Dont A.C.	Majo-rée*	Dont A.C.		Princ-ipales	Second-aires	Vacant-es
Auzances	1214	965	1293	1028	798	74.6%	9.9%	15.5%
Basville	159	35	217	47	170	44.7%	34.1%	21.2%
Bellegarde en Marche	409	311	489	372	287	58.9%	27.9%	13.2%
Champagnat	467	62	602	80	374	56.7%	36.1%	7.2%
Chard	211	16	256	19	148	60.1%	30.4%	9.5%
Chénérailles	760	522	820	563	558	70.8%	10.8%	18.5%
Dontreix	415	58	522	73	366	52.5%	29.2%	18.3%
Fontanières	249	110	310	136	184	60.3%	33.2%	6.5%
Lavaveix les Mines	666	493	732	542	563	63.1%	11.7%	25.2%
Le Compas	212		272	0	189	56.1%	31.8%	12.2%
Les Mars	195	37	248	48	167	59.3%	31.8%	12.2%
Lupersat	302	38	392	50	297	50.5%	30.3%	19.2%
Mainsat	564	126	709	159	503	50.9%	28.8%	20.3%
Mérinchal	720	180	864	216	581	61.5%	24.8%	13.8%
Peyrat la Nonière	426	110	511	132	377	56.5%	22.6%	21.0%
Reterre	291		350	0	194	62.4%	30.4%	7.2%
Rougnat	494	55	667	74	421	56.8%	41.1%	2.1%
Saint Domet	176	26	259	38	169	50.9%	49.1%	0.0%
Saint Medard la Rochette	583	13	699	16	491	58.9%	23.6%	17.5%
Sannat	344	72	447	94	309	56.3%	33.3%	10.4%
Sermur	133	27	192	39	138	47.8%	42.8%	10.1%
TOTAL Com Com	13723	3257	16936	3726	11561	57.1%	27.8%	15.1%

(hors siaepa)

* population + 1 habitant par résidence secondaire et par place de caravane destinée à l'accueil des gens du voyage.

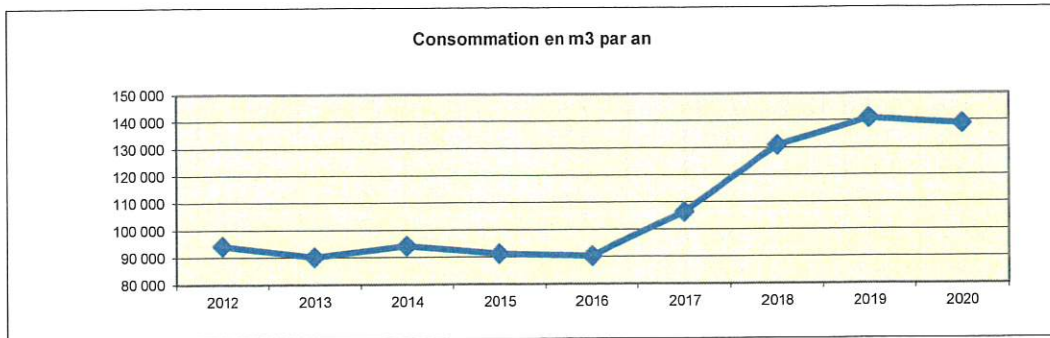
Source : INSEE

A.C. : Assainissement collectif

1-3. Volumes facturés

Communes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Auzances	47 878	44 994	46 861	45 891	44 621	51 907	32 573	34 849	35 196	35 196
Basville							0	1 781	1 391	1 391
Bellegarde en Marche	15 169	14 942	17 931	15 912	16 539	16 753	15 595	14 634	14 240	14 240
Champagnat	3 982	3 767	3 622	3 262	3 641	4 107	3 484	3 630	3 602	3 602
Chard	573	595	696	890	679	906	422	420	420	420
Chénérailles							22 634	24 086	22 973	22 973
Dontreix	413	413	450	440	430	460	2 198	1 920	1 920	1 920
Fontanières	4 820	5 491	5 675	6 090	4 889	5 858	4 458	4 293	4 766	4 766
Lavaveix les Mines							23 132	21 502	21 502	21 502
Les Mars	0	0	0	801	1 066	1 722	1 523	1 100	1 174	1 174
Lupersat	2 527	2 190	2 284	1 847	2 477	2 424	1 396	1 377	1 377	1 377
Mainsat	10 549	11 581	9 763	9 558	9 087	14 201	5 158	8 412	8 333	8 333
Mérinchal							7 220	8 954	7 345	7 345
Peyrat la Nonière							5 561	4 436	4 980	4 980
Rougnat	3 718	2 214	2 061	2 094	1 898	3 034	1 144	2 093	2 079	2 079
Saint Domet	1 273	1 197	1 466	1 118	1 404	924	1 157	3 574	3 636	3 636
Saint Medard la Rochette							0	695	689	689
Sannat	3 407	2 841	2 814	2 973	3 124	3 570	2 879	2 429	2 542	2 542
Sermur			593	430	502	570	561	770	867	867
TOTAL	94 309	90 225	94 216	91 306	90 357	106 436	131 095	140 955	139 032	

Accuse de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021



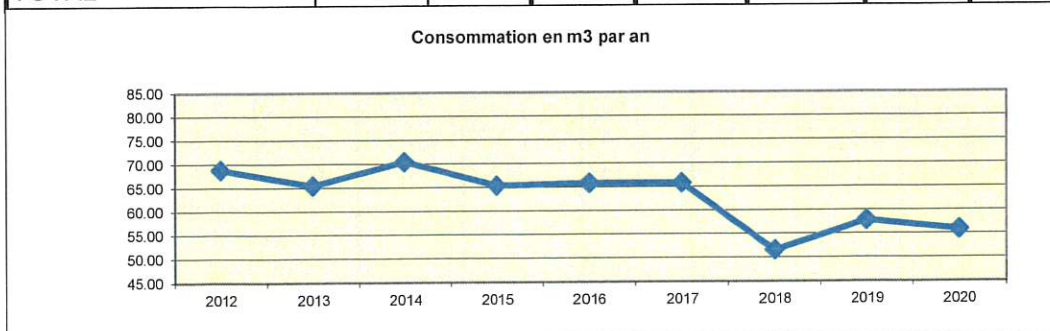
Attention, il apparaît des incohérences sur les données 2017-2018, probablement liées aux modifications de mode de gestion et de fonctionnement du prestataire en charge de la facturation (SUEZ)

Note : La consommation facturée de l'année considérée est connue avec un décalage dans le temps suivant la date de facturation. Les données du tableau ci-dessus correspondent donc aux consommations encaissées l'année considérée (consommations de l'année précédente ou estimée lorsque la facturation n'a pas encore eu lieu).

Attention, le graphique est en trompe l'œil, la moyenne de m3 facturés par commune (sur la base des données disponibles) est de 152 004 m3/an. **L'année 2019 enregistre une perte de plus de 11 000 m3 par rapport à cette moyenne. Cette diminution se poursuit en 2020 avec une perte de plus de 1900 m3 annuel.**

Evolution du nombre de m3 facturé par abonné

Communes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Auzances	71	65	69	68	69	65	50	54	55
Basville									38
Bellegarde en Marche	67	66	97	70	72	102	46	66	65
Champagnat	77	75	70	88	121	67	68	73	72
Chard	44	50	58	74	62	60	42	38	38
Chénérailles								64	60
Dontreix		28	30	29	29	31	59	38	38
Fontanières	56	62	74	75	58	60	53	53	59
Lavaveix les Mines								52	52
Les Mars					34	47	46	35	37
Lupersat	65	58	59	47	62	53	38	36	37
Mainsat	89	97	90	84	80	79	79	77	74
Mérinchal								61	51
Peyrat la Nonière								48	51
Rougnat	76	47	45	46	43	41	48	45	44
Saint Domet	49	44	52	41	50	33	46	143	145
Saint Medard la Rochette									63
Sannat	50	42	41	45	47	46	42	38	39
Sermur				17	19	20	22	30	31
TOTAL	68.84	65.43	70.47	65.41	65.86	65.86	51.63	57.87	55.99



Depuis 2012 on enregistre une diminution supérieure à **1.4 m3/an** et par abonné.

L'incidence financière de la baisse de l'assiette de facturation 2019 / 2020 est la suivante :

Sur la base des tarifs 2020 : **-1 875.00 €**

Sur la base des tarifs d'objectif en fin de lissage : **-3 304.00 €**

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

1-4. Conditions d'exploitation du service

► Le service a été exploité en régie par le personnel intercommunal pour les services de l'ancien territoire "communauté de communes Auzances Bellegarde" et par les agents communaux (via des conventions de mise à disposition) pour les services de Basville - Chénéraillles - Lavaveix les Mines - Mérinchal - Peyrat la Nonière - & - Saint Medard la Rochette.

1-5. Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge :

- La gestion du service : le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations.
- La gestion des abonnés du service : accueil des usagers, traitement des doléances
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages
- Le renouvellement de l'ensemble des ouvrages

Par ailleurs, la facturation du service, à l'exception des services de Basville, Chénéraillles, Dontreix, Lavaveix les mines, Mérinchal et Saint Médard la Rochette est assurée par la société SUEZ exploitante du service d'adduction en eau potable. Une convention lie les deux parties.

Pour le service de Mérinchal, la facturation est faite par la société VEOLIA, exploitante du service d'adduction en eau potable (SIAEPA de la région de Crocq).

Pour les autres services, la facturation est faite par la Communauté de Communes (personnel propre ou mis à disposition).

1-6. Caractéristiques du réseau de collecte

Commune	Linéaire en kilomètre							
	Réseau séparatif				Réseau unitaire		Refolement	
	eaux usées		Pluviales		2019	2020	2019	2020
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Auzances	3.85	3.85	5.72	5.72	8.5	8.5	0	0
Basville					1.5	1.5		
Bellegarde en Marche	3.91	3.91	3.11	3.11	1.47	1.47	0.38	0.38
Champagnat	2.4	2.4	0.5	0.5	0	0	0	0
Chard	0.54	0.54	0.6	0.6	0	0	0	0
Chénéraillles	2.05	2.05	1.28	1.28	5.39	5.39	0.87	0.87
Dontreix	0	0	0.08	0.08	1.58	1.65	0	0
Fontanières	0	0	0.7	0.7	2.5	2.5	0	0
Lavaveix les mines	9.17	9.17	6.08	6.08	3.93	3.93	0.02	0.02
Le Compas	0.56	0.56	0.1	0.1	0	0	0.16	0.16
Les Mars	1.52	1.52	0.35	0.35	0	0	0	0
Lupersat	0.14	0.14	0.2	0.2	1.4	1.4	0.15	0.15
Mainsat	2.9	2.9	2.7	2.7	0	0	0	0
Mérinchal	3.75	3.75	2.6	2.6	1.05	1.05	0.23	0.23
Peyrat la Nonière	2.5	2.5	1.5	1.5	0	0		
Reterre	0.82	0.82	0.49	0.49	0	0	0.15	0.15
Rougnat	0	0	0	0	1.91	2.12	0	0
Saint Domet	0.34	0.34	0.09	0.09	0.8	0.8	0	0
St Medard la Rochette	0.34	0.34						
Sannat	1.8	1.8	1.1	1.1	0	0	0	0
Sermur	0.67	0.67	0	0	0	0	0.12	0.12
TOTAL	37.26	37.3	27.2	27.2	30.0	30.3	2.08	2.08

69.7 km de réseau "eaux usées"

Les linéaires inscrits dans le tableau ci-dessus sont en grande partie estimés. L'ensemble du réseau n'ayant pas fait l'objet d'un récolement précis.

Des mises à jour sont réalisées ponctuellement. Ce qui explique des variations de données même les années où aucun chantier n'a été réalisé.

Accusé de réception en préfecture
01/10/2021 14:48
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

1-7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

22 ouvrages d'épuration étaient gérés par la communauté de communes au 31 décembre 2020.

Ces stations font l'objet d'une autosurveillance comprenant des analyses hebdomadaires des eaux traitées sur les paramètres ammonium (NH₄), Nitrate(NO₃) et Phosphate (PO₄).

Des bilans de fonctionnement sont réalisés selon les périodicités définies par l'arrêté du 21 juillet 2015. Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration de la Creuse (SATESE 23) réalise ces contrôles.

Le SATESE 23 effectue également des visites ponctuelles avec analyses complémentaires aux analyses hebdomadaires d'autosurveillance.

Rappel sur la réglementation :

- Performance minimale des stations d'épuration des agglomérations devant traiter une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 120 kg / jour de DBO₅.

(soit inférieure ou égale à 2000 équivalents habitant - EH.)

Paramètres.	Concentration à ne pas dépasser.	Rendement minimum à atteindre	Concentration rédhibitoire
DBO ₅	35 mg/L	60%	70 mg/L
DCO	200 mg/L	60%	400 mg/L
MES		50%	85 mg/L
Pour le paramètre DBO ₅ les performances sont à respecter soit en concentration soit en rendement.			

A noter que des objectifs supérieures peuvent être fixés dans l'arrêté d'autorisation ou de déclaration de la station d'épuration concernée.

- Fréquence minimale de réalisation des contrôles* d'autosurveillance des stations d'épuration dont la capacité de traitement est inférieure ou égale à 120 kg/j de DBO₅.

* contrôles visant à déterminer la performance des ouvrages d'épuration et d'une durée de 24 heures. Les paramètres à analyser sont définis à l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Capacité de la station en kg / j de DBO ₅	< ou = 12	> à 12 < ou = 30	> à 30 < ou = 60	> à 60 < à 120
Nombre de contrôles	0	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an

N.B. : 12 kg/j de DBO₅ = 200 équivalents habitant, 30 = 500, 60 = 1000 et 120 = 2000.

Les stations d'épuration :

A noter que les productions de boues des stations de type lagunage naturel ne sont données que lorsqu'une vidange a eu lieu. Soit environ tous les 10 ans pour le premier bassin et environ tous les 20 ans pour les autres bassins.

Le SATESE 23 assure le contrôle des systèmes d'assainissement communautaire.

Note : la production de boues théorique est calculée sur la base de 40 g de matière sèche par habitant et par jour

● Station d'épuration d'Auzances - Quartier route de Sarcelles

Type : Lagunage naturel 3 bassins

Commune d'implantation : AUZANCES

Lieu dit : Coux - Parc animalier.

Capacité Nominale : 199 équivalents habitant soit 11.9 kg/jour de DBO₅

Date de mise en service : nov-06

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT	
11/06/2008	159	13	87	74	94	67	100	BEAU
10/03/2009	25	2	93	79	83	85	71	BEAU
24/03/2011	31	3	32	50	7	70	32	HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.33)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'état général de la station est médiocre.
L'entretien du site est correct.
L'exploitation est à améliorer.
Le dégrilleur doit être nettoyé plus régulièrement.
Les géo-membranes des bassins sont percées et cloquées. L'eau part en infiltration dans le sol.
Il n'y a donc aucun rejet vers le milieu récepteur.
Cette station doit être réhabilitée.

● **Station d'épuration d'Auzances - Bourg**

Type : Boues activées - Aération prolongée
Commune d'implantation : AUZANCES
Lieu dit : Route du Moulin Pointu
Capacité Nominale : 4750 *équivalents habitant soit 285 kg/jour de DBO5
*Liée au fonctionnement d'un abattoir fermé en 2000 - Capacité de référence 1200 équivalents habitant.
Date de mise en service : janv-77

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
10/03/2009	55	15	96.6	87.7	92.7	67.7	49.8	BEAU
06/04/2010	92	44	95	10	68	85	62	BEAU
01/10/2012	25	13	98	86	96	96	36	BEAU
24/09/2013	21	14	99	94	96	90	59	BEAU
09/04/2014	49	8	91	62	81	22	78	BEAU
09/06/2015	26	19	99	94	98	72	67	BEAU
19/04/2016	48.8	3.9	70	28	46	56	0	PLUIE
05/12/2017	70.3	7.9	92	69	77	85	77	NEIGE
24/02/2019	61	28	97	90	90	91	57	HUMIDE
16/09/2020	16	26	97	89	97	96	34	BEAU
03/12/2020	136.5	36.8	84	69	89	71	24	PLUIE

Note : arrivée d'eaux claires (pluie) d'où résultat incohérent pour 2016

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :
Tonnes de matières sèches **3.8** (faible dû à la mise en service) (théorique : 11.40)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Des points de conception et d'exploitation sont à améliorer.
Soucis d'étalonnage des débitmètres et appareils de métrologie.
Quantité importante de sables constatée.
Panne de la déphosphatation et problème de repport de la télégestion.
L'autosurveillance n'est pas validé, des travaux sont à prévoir.

● **Station d'épuration de Basville**

Type : Lagunage naturel 2 bassins
Commune d'implantation : BASVILLE
Lieu dit : Bourg
Capacité Nominale : 160 équivalents habitant soit 9 kg/jour de DBO5
Date de mise en service : 1989

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
04/11/2010	15	3				82		
10/04/2012	146	39				70		

Accusé de réception en préfecture
023-20067583-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 1.08)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

La station n'a pas fait l'objet d'un entretien régulier durant l'année.

Absence de grille au niveau du dégrilleur, la présence de végétation indésirable dans le déversoir d'orage et l'absence de plaque mince au niveau du canal de mesures.

Les lagunes présentent quelques dégradations liées à l'activité des ragondins. Les moines étaient hors service à chaque visite évacuation par le trop plein du premier bassin)

Forte présence de lentilles. Faire une étude bathymétrique pour évaluer la quantité et la qualité des boues à évacuer.

Le second bassin est alimenté par des eaux de sources et contient une quantité non négligeable de potamots. La berge côté remblai présente un affaissement.

Concernant la sécurité du site et des équipements, il serait souhaitable de mettre en place des grilles de type caillebotis sur les moines.

Par ailleurs, la quantité de bous stockée est visuellement très importante. Il serait souhaitable d'effectuer une bathymétrie pour évaluer la quantité et la qualité des boues à évacuer.

Pour ce qui est de la capacité épuratrice de la station, une analyse de sortie a montré un rejet conforme aux normes en vigueur.

● **Station d'épuration de Bellegarde en Marche**

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : Bellegarde en Marche

Lieu dit : Chemin de l'abattoir.

Capacité Nominale : 500 équivalents habitant soit 30 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1975

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
24/08/2010	107	75	85	77	65	72		SEC
11/08/2011	150	225	95	84	78	54		SEC
20/09/2013	77	52	98	92	96	79		SEC
02/02/2015	251	43	91	79	91	90		PLUIE
10/05/2017	123	40				56	60	BEAU
21/10/2019	207	33	87	69	81	74	27	PLUIE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : **1.25** (théorique : 4.75)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'exploitation et l'entretien sont à améliorer.

Le fonctionnement du poste de relevage et de la recirculation sont à revoir.

Le brassage dans le bassin d'aération est à contrôler. La turbine semble s'affaisser et brasse anormalement conduisant à une sur-aération.

La gestion des boues est insatisfaisante. Absence de silo épaisseur et difficulté de séchage sur les lits. Probable foisonnement de boues filamenteuses.

Le clarificateur subit une forte dénitrification qui occasionne des dépôts de boues importants vers le milieu récepteur accentués par des à-coups hydrauliques lors de précipitations.

Une pollution du milieu a été constatée par la police de l'eau en août (effluents de sortie de la station septique et développement d'une zooglye dans le canal de sortie.

● **Station d'épuration de Champagnat**

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : CHAMPAGNAT

Lieu dit : Route de la Prade - RD40

Capacité Nominale : 333 équivalents habitant soit 19.98 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : juil-81

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
28/02/2007	59	84	99	98	99	95	75	HUMIDE
13/10/2009	8	37	99	99	99	99	86	HUMIDE
17/05/2011	36	28	99	95	99	93	72	HUMIDE
25/07/2013	31	75	98	96	98	79	75	HUMIDE
20/07/2015	20	28	> 99	95	98	95	0	HUMIDE
20/12/2017	67	23	98	85	95	77	60	HUMIDE
06/11/2019	100	25	89	71	75	87	17	HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : **0.6** (théorique : 1.20)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Visite ponctuelle de la police de l'eau en août, l'exploitation et la gestion des boues sont à améliorer.

Le taux de boues étaient très important sur les 8 premiers mois.

Changer la cloison siphonée périphérique du clarificateur.

Nettoyer le régulièrement de canal de sortie et étancher la plaque de mesure de débit.

Le rejet était de bonne qualité lors de la campagne de mesures.

● **Station d'épuration de Chard**

Type : Filtre à sable enterré

Commune d'implantation : CHARD

Lieu dit : Le bourg

Capacité Nominale : 80 équivalents habitant soit 4.8 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : août-08

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
18/05/2010	13	4	98	92	96	96		HUMIDE
03/09/2012	25	31	98	90	76	65		CHAUD

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :
10 m3 à 1,5 % estimé de Siccité = **0,15 Tonnes de matières sèches** (théorique : 0.14)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien du site est l'exploitation sont satisfaisants.

Le décanteur/digesteur est à curer.

La chasse d'alimentation des filtres fuit (flexible). Cette situation peut conduire au colmatage prématuré des filtres.

Le rejet répond aux exigences réglementaires mais présente une pollution azotée marquée.

Le milieu récepteur n'est pas impacté visuellement.

● **Station d'épuration de Chénérailles**

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : CHENERAILLES

Lieu dit : Chemin de la croix Champagne

Capacité Nominale : 1650 *équivalents habitant soit 98 kg/jour de DBO5

*Liée au fonctionnement d'un abattoir fermé en 2000 - Capacité de référence 1200 équivalents habitant.

Date de mise en service : févr-80

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
07/05/2015	96	44	98.8	94.5	99	96.3	61.1	SEC
24/09/2015	39	10	97.7	86.2	88.5	88.7	0	SEC
18/05/2016	158	25	96.3	86.4	98.6	99.6	59.1	SEC
17/08/2016	29	16	99	95.9	98.1	97.8	9.79	SEC
03/05/2017	53	9	96.7	84.9	95.6	94.5	-	SEC
30/11/2017	146	23	96.4	83.2	97.2	96.5	35.6	SEC
02/08/2018	34	22	99.1	95.5	98.6	96.9	89.6	SEC
06/12/2018	71	31	97	85	91	91	11	SEC
18/09/2019	66	96	100	98	99	98	75	BEAU
22/10/2019	225	11	85	48	81	86	0	PLUIE
30/06/2020	195	40	96	82.5	88.5	96.9	17.6	BEAU
24/11/2020	144	43.5	98	91	95	96	65	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :

Tonnes de matières sèches

3.0

(théorique : 7.66)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Etat structurel vétuste. La qualité du rejet est bonne malgré un fonctionnement médiocre.

Charge hydraulique très supérieure au nominal. La réduction des eaux claires parasites permanentes est à prioriser. Il serait judicieux de faire ces travaux sur le réseau et de changer la station.

Le prétraitement est bien entretenu.

Les extractions de boues sont insuffisantes. Le regard de dégazage est à nettoyer manuellement.

Nettoyer la goulotte périphérique du clarificateur plus régulièrement.

La bache de stockage était pleine et il conviendrait de remettre en service le silo épaisseur.

Le rejet répond aux exigences réglementaires.

● **Station d'épuration de Dontreix**

Type : Lagunage naturel 2 bassins

Commune d'implantation : DONTREIX

Lieu dit : Le Bourg RD4

Capacité Nominale : 120 équivalents habitant soit 7.2 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : sept-10

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité : (aucun réalisé au 31/12/10)

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :

Non connu.

(théorique : 0.64)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien du site et l'exploitation sont satisfaisants.

La partie prétraitement est correcte. Le déssableur doit être curé.

L'état structurel des bassins est convenable.

La qualité du rejet est satisfaisant tout au long de l'année. Il n'y a pas de rejet l'été.

Il est conseillé de conventionner avec les communes pour l'exploitation de cette station.

● **Station d'épuration de Fontanières**

Type : Lagunage naturel 2 bassins

Commune d'implantation : FONTANIERES

Lieu dit : Route de Frédeval.

Capacité Nominale : 250 équivalents habitant soit 15 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1999

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
24/08/2005	51	17	84	67	71	82	100	SEC
26/09/2007	189	67	81	63	49	37	33	PLUIE
04/11/2008	76	36	85	68	70	64	50	BEAU
26/05/2009	159	77	95	90	92	84	82	BEAU
10/06/2011	108	41	Rendement 100 % - Pas de rejet.					BEAU
08/07/2013	103	44	87	73	53	85	80	BEAU
08/07/2015	39	53	96	90	98	82	63	CHAUD
24/04/2017	53	19	91	72	87	86	62	BEAU
23/10/2019	884	22	70	49	50	0	0	PLUIE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 1.59)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien du site et l'exploitation sont satisfaisants.

Un diagnostic réseau était en cours durant l'année 2020.

La partie prétraitement est bien exploitée.

Les deux bassins de lagunage ont les berges dégradées par les ragondins. La régulation de ce nuisible doit être mise en place toute l'année. Les berges doivent faire l'objet d'un enrochement de restructuration. Un trou se forme au niveau du moind'entrée de la seconde lagune.

Le rejet est de bonne qualité et n'impacte pas le milieu récepteur.

● **Station d'épuration de Lavaveix les mines**

Type : Lagunage naturel 3 bassins

Commune d'implantation : LAVAVEIX LES MINES

Lieu dit : Rue du stade

Capacité Nominale : 1000 équivalents habitant soit 54 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 2000

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
30/06/2011	46	43	89	78	94	88	66	CHAUD
01/10/2012	61	47	87	75	89	84	62	SEC
12/06/2013	78	23	89	72	86	68	67	HUMIDE
16/06/2014	73	30	79	66	46	75		BEAU
23/03/2015	86	17	70	62	79	50		HUMIDE
30/05/2016	142	8	30	0	32	28	0	PLUIE
13/03/2017	62	8	93	68	97	55	45	HUMIDE
26/09/2018	100	36	100	100	100	100	100	SEC
04/09/2019	58	26	91	71	81	81	56	BEAU
20/11/2019	100	17	92	73	48	32	0	FROID
02/07/2020	52	39	99	91.2	81.2	84.4	83.5	BEAU
26/11/2020	98	42	98	92	93	70	67	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 7.17)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien du site est correct. Des loutons sont parqués dans l'enceinte du site pour la gestion des espaces verts.

L'exploitation est à améliorer.

Un diagnostic réseau et station est prévue à l'avenir.

Un cahier d'exploitation doit être mis en place en 2021.

La parte prétraitement est mal entretenue générant une mise en charge du poste de refoulement et de la chambre à vannes.

On observe sur le premier bassin de faibles remontées de boues. Une étude bathymétrique en vue d'un curage est à faire.

Un curage est à prévoir, cependant, vu les dispositions introduites dans le cadre de la pandémie et l'évolution réglementaire en cours en matière d'épandage, il est conseillé de mettre en attente cette opération.

Refaire le génie civil de l'ouvrage de sortie du second bassin.

Les berges des 3 bassins sont dégradées par les ragondins bien que le piégeage soit effectué tout au long de l'année.

Accuse de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

● **Station d'épuration de Les Mars**

Type : Filtre planté de roseaux
 Commune d'implantation : LES MARS
 Lieu dit : Le bourg - Les Chiroux
 Capacité Nominale : 135 équivalents habitant soit 8.1 kg/jour de DBO5
 Date de mise en service : janv-12

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
17/09/2012	18	9	98	92	85	96	51	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.39)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien et l'exploitation sont convenables.
 La partie prétraitement est bien entretenue.
 L'auget basculeur alimentant les filtres fonctionne bien mais doit être nettoyé une fois par mois.
 Les filtres plantés de roseaux sont en bon état. Les roseaux étaient bien développés.
 Le rejet est de bonne qualité visuelle. Aucune analyse n'a pu être effectuée lors de la campagne de prélèvement du SATESE car il n'y a pas eu de rejet en période estivale.

● **Station d'épuration de Lupersat**

Type : Lagunage naturel 2 bassins
 Commune d'implantation : LUPERSAT
 Lieu dit : Le bourg - RD 688
 Capacité Nominale : 120 équivalents habitant soit 7.2 kg/jour de DBO5
 Date de mise en service : 2002

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
10/09/2008	140	15	50	30.1	60.4	52	47.9	CHAUD
12/08/2010	283	11	13	12	51	59	39	CHAUD
17/04/2012	328	8	40	39	31	38	40	FROID

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.46)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien et l'exploitation sont convenables.
 La partie prétraitement est bien entretenue.
 Un léger cône de sédimentation s'est formé en entrée du premier bassin et doit être enlevé. Les berges sont dégradées par les ragondins qu'il faut piéger en permanence. Une fuite dans le moine de sortie est constatée en septembre.
 Le second bassin est en bon état structurel. De nombreux canards sont observés, ce qui limite la propagation des lentilles d'eau. L'ouvrage de sortie doit être entretenu régulièrement car des herbier poussent dedans.
 Le canal de mesures de débit doit également être nettoyé régulièrement.
 Le rejet est de bonne qualité. Le milieu récepteur n'est pas impacté.
 Il est conseillé de conventionner avec les communes pour l'exploitation de cette station.

● **Station d'épuration de Mainsat**

Type : Boues activées - Aération prolongée
 Commune d'implantation : MAINSAT
 Lieu dit : Route de la Chirade
 Capacité Nominale : 400 équivalents habitant soit 24 kg/jour de DBO5
 Date de mise en service : janv-79

Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-20210915-2021-148-BF
 Date de télétransmission : 28/09/2021
 Date de réception préfecture : 28/09/2021

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
05/04/2005	65	16	95	86.1	94.1	91	21.8	PLUIE
21/05/2008	120	93	98.4	91.1	93.5	92.6	36.7	HUMIDE
23/08/2010	68	29	91	80	92	85	6	SEC
26/03/2012	77	25	96	87	92	97	82	SEC
24/09/2014	142	9	0	0	39	0	0	SEC
07/06/2016	235	18	67.7	0	0	46.9	0	PLUIE
27/11/2018	107	59	90	65	19	85	89	SEC
20/08/2020	91	75	98	91	98	95	76	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : **1.86** (théorique : 2.78)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Un diagnostic des ouvrages a été effectué. Il a été démontré que lors de périodes de pluies, l'effluent entrant est très dilué ce qui peut provoquer des à-coups hydrauliques et des départs de boues.

Le prétraitement doit faire l'objet d'un entretien plus régulier avec lavage à l'eau claire au moins une fois par mois. Le taux de boues était trop élevé tout au long de l'année. L'indice de Mohlman indique qu'il y a un fort risque de développement de boues filamenteuses, ce qui limite la qualité du traitement et rend difficile le séchage des boues. Remontées de boues et dénitrification dans le calrificateur importantes. La goulotte périphérique de l'ouvrage doit être nettoyée régulièrement.

Il est préconisé de remettre en service le silo épaisseur. Extractions insuffisantes.

Le canal de sortie doit être nettoyé régulièrement. Présence d'un dépôt de boues dans l'ouvrage indiquant des départs de boues au milieu récepteur.

La qualité du rejet était bonne lors du bilan 24 h ce qui n'est pas cohérent avec l'aspect visuel de celui-ci observé lors des autres visites.

• Station d'épuration de Merinchal

Type : Lagunage naturel 3 bassins
Commune d'implantation : MERINCHAL
Lieu dit : Le bourg
Capacité Nominale : 700 équivalents habitant soit 37.8 kg/jour de DBO5
Date de mise en service : 1987

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
08/11/2005								HUMIDE
12/12/2006	26	15				64	74	HUMIDE
05/06/2007	49	11				45	0	PLUIE
30/06/2009	14	10				92	81	SEC
20/08/2014	11	5				77		BEAU
15/07/2015	5	6				90	65	CHAUD
18/09/2017	15	7				93	81	BEAU
09/09/2019	9	10	X	X	X	X	X	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 2.45)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

La station fait l'objet d'une exploitation et d'un entretien convenables. Son fonctionnement est satisfaisant. L'entretien des abords est correct. Il est recommandé de passer une fois par semaine et lors d'un événement pluvieux notable.

L'état structurel de la station est convenable. On note l'absence de prétraitement, notamment de dégrilleur, qui permet de retenir les matières solides indésirables (lingettes). Les bassins sont dans un état correct. Les berges sont dégradées par les ragondins. Leur régulation est préconisée pour éviter l'apparition de fuites dans les digues, ainsi que l'obstruction des canalisations de transit entre les bassins comme il a pu être constaté cette année. Pour rappel, un faucardage annuel des berges est préconisé durant l'hiver. Il a pu être observé que la station n'a pas été sujette à la présence de lentilles.

Accusé de réception en préfecture
n°200788448
Date de télétransmission : 28/09/2021
https://www.merlin.fr/

Un affaissement a été constaté entre les bassins 2 et 3.

Le fonctionnement de la station est moyen. L'analyse de sortie respecte la norme mais présentée un aspect visuel médiocre.

Concernant la sécurité du site et des équipements, aucune observation particulière n'est à émettre, mis à part la mise en place d'une grille de protection sur le moine de sortie de la troisième lagune.

En amont de la station, il a pu être observé que la canalisation principale qui passait sous un pont SNCF est en aérien. Il serait souhaitable de consolider son maintien au niveau du manchon pour éviter toute pollution du ruisseau en cas d'affaissement.

● **Station d'épuration de Peyrat La Nonière**

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : PEYRAT LA NONIERE

Lieu dit : Le bourg

Capacité Nominale : 300 équivalents habitant soit 18 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1979

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
08/10/2007	62	17	97	89	92	96	16	BEAU
07/07/2009	188	36						PLUIE
17/08/2011	56	12	86	59	33	89	31	BEAU
22/05/2013	98	2	62	13	0	71	31	PLUIE
24/06/2015	80	34	98	86	95	97	27	BEAU
22/03/2017	198	54	97	91	99	93	52	PLUIE
22/10/2019	422	24	78	40	10	76	0	PLUIE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :

10 m3 à 2 % estimé de Siccité = **0,20 Tonnes de matières sèches**

(théorique : 1.66)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

La station est très vétuste.

La partie prétraitement est assez bien entretenue. Un défaut d'étanchéité du déversoir d'orage a été constaté en fin d'année. Le dessableur doit être nettoyé plus régulièrement.

Aucune extraction n'a été faite par l'exploitant au cours de cette année. A chaque à-coup hydraulique, les boues partent vers le milieu récepteur.

Une fuite a été identifiée sur la conduite de recirculation des boues en début d'année, celle-ci doit être réparée.

Les 2/3 des lits de séchages sont remplis depuis le début de l'année.

Le rejet était de bonne qualité lors de la campagne de prélèvements.

● **Station d'épuration de Rougnat**

Type : Lagunage naturel 2 bassins

Commune d'implantation : ROUGNAT

Lieu dit : Route du Moulin Neuf

Capacité Nominale : 150 équivalents habitant soit 9 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : déc-07

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
26/08/2009	329	15	51	61	87	60	0	PLUIE
22/08/2011	70	21	PAS DE REJET					HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :

Non connu. (théorique : 0.69)

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Le fonctionnement global de la station est bon.

Une importante accumulation de sables lors de périodes pluvieuses est constatée sur le prétraitement. Il convient d'extraire ces sables régulièrement.

L'état structurel des bassins est correct. On observe la présence de ragondins. Leur population doit être régulée tout

Le rejet est de bonne qualité et n'impacte pas le milieu récepteur.

Il est conseillé de conventionner avec les communes pour l'exploitation de cette station.

● **Station d'épuration de Saint Domet**

Type : Lagunage naturel 2 bassins + Filtre planté horizontal en sortie

Commune d'implantation : SAINT DOMET

Lieu dit : La Charrière Noire

Capacité Nominale : 95 équivalents habitant soit 5.7 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : nov-15

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 1.21)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

La partie prétraitement est bien entretenue.

Les bassins sont couverts de lentilles une bonne partie de l'année. Leur niveau est bas par rapport au nominal durant la période estivale.

Un casier de filtration avant les filtres plantés de roseaux permet d'extraire les lentilles d'eau. Les filtres fonctionnent bien. Les roseaux étaient bien développés.

Le canal venturi doit être nettoyé régulièrement. Un curage de la noue végétalisée doit être fait pour favoriser le bon écoulement du rejet.

Le rejet est de bonne qualité et répond aux exigences réglementaires.

● **Station d'épuration de Fourneaux**

Type : Lit Bactérien - Faible Charge

Commune d'implantation : SAINT MEDARD LA ROCHETTE

Lieu dit : Fourneaux

Capacité Nominale : 50 équivalents habitant soit 3 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1980

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
09/08/2011	18	13				33	0	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 0.18 (théorique : 0.23)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

La station fait l'objet d'une exploitation et d'un entretien médiocres. Son fonctionnement est mauvais. L'entretien des abords est correct. La fréquence d'exploitation reste inconnue.

Son état structurel est mauvais. Les ouvrages sont très vétustes. Le lit bactérien manque de pouzzolane et les grilles de répartition béton sont cassées. L'ensemencement est faible. Les réparations ne sont toujours pas effectuées.

Concernant la capacité épuratrice de la station, l'analyse effectuée en sortie a néanmoins révélé un rejet non conforme aux normes en vigueur. Le rejet a un impact sur le milieu récepteur. Une vidange de boues a été effectuée.

Concernant la sécurité du site et des équipements, aucune observation particulière n'est à signaler, à part la mise en place d'une grille de protection les ouvrages en sortie de station.

Accusé de réception en préfecture
N° : 2021-58-00002-4
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

● **Station d'épuration de Sannat**

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : SANNAT

Lieu dit : Le bourg

Capacité Nominale : 290 équivalents habitant soit 17.4 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : déc-79

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
14/11/2006	32	13	96	89	91	78	100	BEAU
23/11/2007	54	13	96.9	83.9	78	96.7	28.1	BEAU
09/09/2009	48	61	99	92	97	95	60	BEAU
26/08/2011	151	5	36	45	81	0	53	PLUIE
15/05/2013	105	5	84	62	91	89	4	PLUIE
06/07/2015	16	7	94	86	81	64	50	CHAUD
29/03/2017	68	14	96	85	98	94	41	BEAU
23/10/2019	909	14	50	30	33	52	0	PLUIE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : **0.66** (théorique : 0.87)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien du site est à améliorer. Le fonctionnement n'est pas bon mais le rejet est de bonne qualité durant la campagne de mesures. L'exploitation est également à améliorer.

L'effluent entrant est fortement dilué lors de périodes pluvieuses. Un diagnostic réseau est en cours. Il a été démontré que sur le réseau séparatif il y a 65 % d'eaux claires parasites issues d'un seul bassin versant.

La partie prétraitement doit être nettoyée plus régulièrement. Les ouvrages doivent faire l'objet d'un nettoyage mensuel à l'eau claire.

Les réglages de l'aération et de la recirculation doivent être optimisés. Le taux de boues est trop important. Les extractions sont irrégulières et insuffisantes.

Le clarificateur est en mauvais état de fonctionnement. On observe des remontées de boues, de la dénitrification et des lentilles d'eau en surface. La goulotte périphérique doit être nettoyée mensuellement.

Il est préconisé de remettre en service le silo épaisseur.

Le canal de mesures en sortie doit faire l'objet d'un nettoyage mensuel. La plaque de mesure doit être changée. Le rejet était de bonne qualité lors de la campagne de prélèvement. Cette campagne a été effectuée en période très favorable sans à-coups hydraulique responsables de départ de boues. Des traces de boues sont visibles dans le canal de mesures.

● **Station d'épuration de Sermur**

Type : Filtre à sable enterré

Commune d'implantation : SERMUR

Lieu dit : Le bourg

Capacité Nominale : 60 équivalents habitant soit 3.6 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 2003

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
13/09/2010	22	5						CHAUD
23/04/2012	11	3				94		HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non Connus (théorique : 0.29)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Ce site est difficile d'accès et ne permet pas à un camion hydro-cureur de pouvoir accéder à la station. La création d'une voie d'accès est conseillée.

La fréquence des visites est insuffisante. Le dégrilleur n'est pas vidé et nettoyé régulièrement. Il faut mettre en place une pubelle pour les refus de dégrillage.

La fosse toutes eaux doit être vidangée et le préfiltre (saturé) nettoyé.

La chasse pendulaire fuit et n'est toujours pas réparée. Les filtres à sables ne semblent pas colmatés.

Il n'y avait pas de rejet l'été donc pas d'analyses réalisées. Visuellement, le rejet était bon en début d'année.

Accuse de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

1-8. Glossaire

EH	Equivalent habitant	MES	Matières en suspension
DBO5	Demande biologique en oxygène durant 5 jours.	NKj	Azote Kjeldhal
DCO	Demande chimique en oxygène	NGL	Azote global

2- Tarification et recettes du service

2-1. Méthode de tarification

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Les tarifs sont votés par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs appliqués pour l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Délibération n°2020-051 du 11 mars 2020 pour les tarifs de la redevance, part fixe et part variable, applicables du 1er janvier au 31 décembre 2020.
- Délibération n°2019-115 en date du 19 juin 2019 pour le montant de la participation aux frais de branchement.

Les autres taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

2-2 Prix de l'assainissement collectif

► Le prix du service comprend, pour l'essentiel des services :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable proportionnelle à la consommation en eau potable : prix au m3
- Une participation aux frais de branchement.

► En outre, la facture comprend également une part destinée à l'agence de l'eau.

Il s'agit de la redevance de modernisation des réseaux de collecte. Elle est applicable à l'ensemble du territoire Communautaire mais diffère selon les communes.

Son montant, en € par m3, est déterminé chaque année par l'agence de l'eau.

► Montant

- Abonnement en € :

	Tarif
Service principal	95.79
Basville	71.41
Chénérailles	68.04
Lavaveix les mines	91.85
Mérinchal	64.67
Peyrat la Nonière	46.59
Saint Domet	71.56
Saint Médard la Rochette	84.89
Sermur	75.03

Tarifs en cours de lissage (durée : 6 ans / fin : 2024)

- Consommation en € :

	<= 120 m3	
Service principal	1.9205	
Tarifs particuliers	Basville	0.4714
	Chénérailles	1.0106
	Lavaveix les Mines	1.1656
	Mérinchal	0.9432
	Peyrat la Nonière	1.073
	St Domet <= 120 m3	1.3176
	St Médard la roch.	0.4714
	Sermur <= 120 m3	1.4894

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

- Participation aux frais de branchement (uniquement service principal)

	1er semestre	2ème semestre
Réseau neuf	800*	800*
Réseau existant	1200*	1200*

* Le montant facturé est égal au montant des travaux spécifiques au branchement, subventions éventuelles déduites, auquel s'ajoute une participation pour frais administratifs. Les montants indiqués correspondent aux montants maximums exigibles. La formule exacte de calcul est définie par les délibérations précitées.

- Redevance de modernisation des réseaux de collecte

Tarif 2018 : 0,150 € par m3

Tarif 2019 : 0,150 € par m3

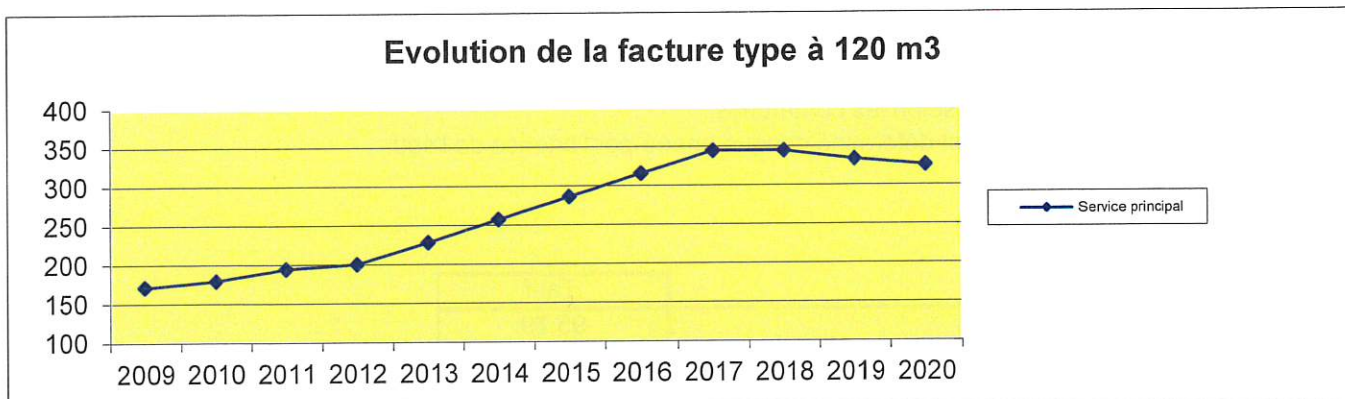
Tarif 2020 : 0,150 € par m3

- TVA Sans objet

2-3. Evolution

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du montant de la facture type (120 m3 d'eau consommée dans l'année) hors TVA et redevances des autres organismes.

Service principal	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part fixe	28.37	34.46	39.37	40.69	57.08	64.35	71.6	78.9	86.17	86.17	90.46	95.79
Part variable	1.193	1.207	1.293	1.333	1.427	1.609	1.791	1.973	2.154	2.154	2.025	1.921
Montant de la facture type en €	172	179	195	201	228	257	287	316	345	345	333	326



3- Indicateurs de performance du service

La méthodologie d'évaluation et la définition des indicateurs de performance des services publics d'eau potable et d'assainissement sont données par l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services.

3-1. Indicateurs d'ordre général

► Abonnés domestiques et assimilés

Communes	
Auzances	634.6
Basville	37
Bellegarde en Marche	218.2
Champagnat	49.8
Chard	11
Chénérailles	383
Dontreix	51
Fontanières	81
Lavaveix les Mines	417
Les Mars	32.1
Lupersat	37.7
Mainsat	112.8
Mérinchal	145
Peyrat la Nonière	97.27
Rougnat	46.9
Saint Domet	25.1
Saint Medard la Rochette	11
Sannat	64.9
Sermur	28
TOTAL	2483.37

► Taux moyen de renouvellement des réseaux (hors création) (pluviales déduit)

Communes	Linéaires de réseaux renouvelés					Linéaire total en m	Taux moyen
	2016	2017	2018	2019	2020		
Auzances	165	0	580	0	0	12350	1.21%
Basville	0	0	0	0	0	1500	0.00%
Bellegarde en Marche	0	77	0	36	0	5760	0.39%
Champagnat	0	0	0	0	0	2400	0.00%
Chard	0	0	0	0	0	540	0.00%
Chénérailles	0	0	0	0	0	8310	0.00%
Dontreix	0	0	0	0	0	1650	0.00%
Fontanières	0	0	0	0	0	2500	0.00%
Lavaveix les Mines	0	950	0	0	0	13120	1.45%
Les Mars	0	0	0	0	0	720	0.00%
Lupersat	0	0	0	0	0	1520	0.00%
Mainsat	0	0	0	0	0	1690	0.00%
Mérinchal	0	0	0	10	0	2900	0.07%
Peyrat la Nonière	0	0	0	0	0	5030	0.00%
Rougnat	465	0	0	419	0	2500	7.07%
Saint Domet	0	0	0	0	0	970	0.00%
Saint Medard la Rochette	0	0	0	0	0	2120	0.00%
Sannat	0	0	0	0	0	1140	0.00%
Sermur	0	0	0	0	0	340	0.00%
TOTAL	630	1027	580	465	0	67050	0.81%

► Durée d'extinction de la dette de la collectivité 2020

● Encours total de la dette au 31 décembre 2020 :		1 808 521 €	
● Epargne Brute annuelle :	$EB = (a) - (c - b + d - e)$	110 352 €	
● Recettes réelles d'exploitation du service :	a	394 277 €	(art 13, 70 et 74)
● Participation "eaux pluviales"	b	0 €	(art 75 pour partie)
● Dépenses réelles d'exploitation du service :	c	259 998 €	(art 11, 12, 14, 65)
● Intérêts des emprunts payés	d	28 377 €	(art 66)
● Capital d'emprunt remboursé :		121 862 €	
● Intérêts au titre des eaux pluviales :	e	4 449 €	
● Capital au titre des eaux pluviales :		20 593 €	

La durée d'extinction de la dette est de :

16.39 années

L'arrêté fixant les indicateurs de performance est relativement imprécis sur la définition de l'épargne brute. Son calcul a été modifié afin que l'épargne brute corresponde à ce que dégage la section de fonctionnement en capacité d'investissement. En conséquence elle est égale aux recettes réelles de fonctionnement du service (vente de produits et assimilés) moins les dépenses réelles de fonctionnement, (charges à caractères générales, charges de personnel, intérêts d'emprunt pour l'essentiel).

En effet, la durée d'extinction de la dette vise à déterminer le nombre d'années nécessaire au service pour rembourser le capital d'emprunt restant dû au 31 décembre s'il affectait l'ensemble de ses disponibilités financières propres au remboursement de la dette. Afin que le résultat ne soit pas faussé, la subvention d'équilibre ainsi que la contribution eaux pluviales sont déduites des recettes ainsi que la part de la dette affectée aux eaux pluviales. Par contre, la participation eaux pluviales, elle, est maintenue dans le calcul. Celle-ci remboursant des dépenses de fonctionnement supportées par le budget annexe assainissement pour le compte du budget principal.

Attention ce nouveau calcul démarre à compter du RPQS 2014 - Ne pas comparer avec les années antérieures.

IMPORTANT : la participation Eaux Pluviales n'a pas été versée pour l'exercice 2018 ni 2019 ni 2020 donc non déduite

Par ailleurs l'intégration comptable de la fusion n'est toujours pas finalisée au moment de la rédaction du présent rapport ne permettant pas d'assurer la fiabilité de cet indicateur.

► Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Les données nécessaires au calcul de cet indicateur ne sont que partiellement disponibles auprès du service puisque la facturation est effectuée par un prestataire extérieur.

Le taux d'impayés est estimé à 7 %.

► Taux de réclamations.

Le service n'a pas enregistré de réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation.

3-2. Indicateurs spécifiques à la collecte

► Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors que la voie par laquelle il a accès à son immeuble est desservie, directement ou par l'intermédiaire d'une voie privée.

Cet indicateur concerne la desserte des zones placées en assainissement collectif par les études de zonage. **Les données suite à la fusion n'ont pas été mises à jour - cette indicateur n'est donc pas complété pour les derniers exercice.**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de desserte	85%	85%	90%	90%	90%	90%	90%	94%			

► **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.**

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
• Absence de plans des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet ;	Non	0
• Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement ;	Oui	10
• Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	Oui	5
⇒ L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
• Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R.554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	Oui	10
• Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	50%	5
⇒ La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		
• L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	Non (22/69,5 km)	10
• Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	Non	5
⇒ Un total de 40 points minimum est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
• Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	Non	10
• Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	Non	5
• localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)	Non	10
• existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	Non	10
• le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	Non	10
• l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)	Non	10

• Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les répartitions ou travaux effectués à leur suite.	Non	10
• Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	Non	10
TOTAL	30	120

► Conformité de la collecte des effluents

- Obligation d'équiper les agglomérations générant une charge brute organique supérieure à 120 kg de DBO5/j d'un réseau de collecte.

CONFORME pour l'ensemble du territoire.

- Autosurveillance des réseaux de collecte.
NON CONFORME pour l'ensemble du territoire.

► Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Une demande d'indemnisation présentées par des tiers pour débordement et/ou inondation au cours de l'exercice.
Soit un taux de 0,4/1000 habitants

► Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.
6 points

► Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.

A	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
• Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels au milieu récepteurs ;	Oui	20
• Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet ;	Non	10
• Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;	Non	20
• Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	Non	30
• Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	Non	10
• Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur ;	Non	10
B		
• Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :		
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Non	10
C		
• Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Non	10
TOTAL		

Accusé de réception en préfecture
023-20067593-20210915-2021-188-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

20 120

3-3. indicateurs spécifique à l'épuration.

► Conformité des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Une filière est dite "conforme" lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales soit :

- A-Obligation de traitement lorsque l'agglomération est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées.
- B- Respect des objectifs de traitement fixés par l'arrêté du 21 juillet 2015
- C- Respect des objectifs :
 - C1- du décret n° 91-1283
 - C2- du SDAGE
 - C3- du SAGE
- D- Rejet de boues dans le milieu aquatique

Le tableau suivant présente l'état de conformité aux rubriques précitées hors C2 et C3.

Ouvrages d'épuration.	A	B	Paramètre(s) NC	C1	D	Commentaires**
Auzances - bourg	CO	CO		CO	NC	Mise en route
Auzances - sarcelles	CO	SO		CO	CO	
Basville	CO	SO		CO	CO	
Bellegarde - bourg	CO	CO		CO	NC	Modéré
Champagnat - bourg	CO	CO		CO	NC	Faible
Chard - bourg	CO	SO		CO	CO	
Chénérailles	CO	NC	DCO	CO	NC	Faible
Dontreix - bourg	CO	SO		CO	CO	
Fontanières - bourg	CO	NC	DCO	CO	CO	
Lavaveix les Mines	CO	NC	MES	CO	CO	
Les Mars - bourg	CO	SO		CO	CO	
Lupersat - bourg	CO	SO		CO	CO	
Mainsat - bourg	CO	CO		CO	NC	Faible
Mérinchal	CO	CO		CO	CO	
Peyrat la Nonière	CO	NC	DCO-MES	CO	NC	Faible
Rougnat - bourg	CO	SO		CO	CO	Important
Saint Domet	CO	SO		CO	CO	
Saint Médard la Rochette	CO	SO		CO	CO	
Sannat - bourg	CO	NC	TOUT	CO	NC	Faible
Sermur	CO	SO		CO	CO	

CO : CONFORME
 NC : NON CONFORME
 SO : SANS OBJET
 (pas de bilan récent)

* les paramètres considérés sont :
 DBO5, DCO et MES

Sauf pour les lagunes où seul la
 DCO compte.

** rubrique D

Les ouvrages d'épuration du service ne sont pas concernés par les objectifs du SDAGE à l'exception des lagunages naturels pour lesquels un curage des bassins est préconisé tous les huit ans.

► Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Ouvrages d'épuration.	Conformité de la Filière	Taux
Auzances - bourg	CONFORME	100%
Auzances - sarcelles	Sans Objet	
Basville	Sans Objet	
Bellegarde - bourg	CONFORME	100%
Champagnat - bourg	CONFORME	100%
Chard - bourg	CONFORME	100%
Chénérailles	CONFORME	100%
Dontreix - bourg	Sans Objet	
Fontanières - bourg	CONFORME	100%
Lavaveix les mines	Sans Objet	
Les Mars - bourg	Sans Objet	

Lupersat - bourg	Sans Objet	
Mainsat - bourg	CONFORME	100%
Mérinchal	Sans Objet	
Peyrat la Nonière	CONFORME	100%
Rougnat - bourg	Sans Objet	
Saint Domet	Sans Objet	
Saint Médard	CONFORME	100%
Sannat - bourg	CONFORME	100%
Sermur	CONFORME	100%

Les boues issues des ouvrages d'épuration de type boues activées du service sont valorisées en agriculture (plan d'épandage) hormis pour Peyrat la Nonière.

4- Financement des investissements du service

4-1.Compte administratif

Seul les chapitres concernés au cours de l'exercice sont mentionnés dans les tableaux ci-dessous.

EXPLOITATION	Dépenses		
	Chap.	Libellé	Crédits employés
	011	Charges à caractère général	122 888.93
	012	Charges de personnel	125 010.69
	65	Autres charges de gestion courante	12 098.15
	Total des dépenses de gestion courante (011+012)		259 997.77
	66	Charges financières	28 376.91
	67	Charges exceptionnelles	712.32
	Total des dépenses réelles d'exploitation (011+012+66)		289 087.00
	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	108 773.69
TOTAL		397 860.69	
EXPLOITATION	Recettes		
	Chap.	Libellé	Crédits employés
	13	Atténuation de charges	210.82
	70	Produits des services du domaine & ventes diverses	394 066.15
	74	Subventions et participations des collectivités	0.00
	75	Autres produits de gestion courante	0.00
	Total des recettes de gestion courante (70+75)		394 276.97
	77	Produits exceptionnels	0.00
	Total des recettes réelles d'exploitation (70+75+77)		394 276.97
	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 966.19
TOTAL		414 243.16	

(participation contribution eaux pluviales)

(subvention d'équilibre + divers)

INVESTISSEMENT	Dépenses			
	Chap.	Libellé	Crédits employés	
	20 à 23	Total des opérations d'équipement	115 072.73	
	16	Emprunts et dettes assimilées	121 868.12	
	Total des dépenses réelles d'investissement		236 940.85	
	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 950.24	
	041	Opérations patrimoniales	0.00	
	TOTAL		256 891.09	
	INVESTISSEMENT	Recettes		
		Chap.	Libellé	Crédits employés
13		Subventions d'investissement	227 725.98	
16		Emprunts et dettes assimilées	40 393.50	
Total des recettes d'équipement (13+16)		268 119.48		
10		Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	27 171.89	
106		Réserves	0.00	
Total des recettes réelles d'investissement (13+16+10+106)		295 291.37		
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	108 773.69	
041		Opérations patrimoniales	0.00	
TOTAL		404 065.06		

Note : les restes à réaliser n'apparaissent pas dans le présent détail.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

4-2. Investissements réalisés (hors RAR)

Opération		Montant des investissements	
n°	Libellé		
101	Etudes et diagnostic	864.00	
102	Reseaux séparatifs	69 139.23	Diverspetits travaux (DETR)
103	Réseaux unitaires	0.00	
104	Traitement	810.00	
11	Auzances bourg	0.00	
12	Etudes et diagnostic	17 052.00	Fontanières & Sannat
26	Auzances	14 603.30	Station d'Auzances
TOTAL		102 468.53	€ TTC

Les opérations dont le n° est inférieur à 100 sont les opérations antérieures à la fusion est en cours de solde.

4-3. Programme pluriannuel de travaux. (RAR Inclus)

La liste ci-dessous reprend l'ensemble des travaux inscrits au budget 2020. Il s'agit d'ouverture de crédits. La réalisation de ces opérations est soumise à l'obtention de subventions, l'obtention de la maîtrise foncière ou à une décision de poursuivre de l'assemblée délibérante.

Opération		Crédits ouverts	
n°	Libellé		
12	Etudes et diagnostics	37 242.00	Solde Diag Font & San
13	Divers réseaux et traitement	1 500.00	Solde rue Magosse Bel
26	Réhabilitation station d'Auzances	0.00	Solde subvention
101	Etudes et diagnostic	153 806.00	Lavaveix-Peyrat
102	Réseau Séparatif	722 394.00	Merinchal+div Wx prépa
103	Réseau Unitaire	0.00	
104	Traitement	240 500.00	Etudes et terrains
105	Création/extension de réseaux	0.00	
106	Création traitement	4 350.00	Mautes - Terrain
107	Matériel & service général	49 200.00	Tonte + véhicule
TOTAL		1 208 992.00	

Suite à la fusion, modification du système d'opération pour passer à des opérations par nature de travaux lesquelles sont ensuite réparties entre service (service = agglomération d'assainissement)

5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

5-1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2016	2017	2018	2019	2020
Montants des abandons de créance	0	0	0	0	0
Montants des versements à un fonds de solidarité	0	0	0	0	0

5-2. Action de coopération décentralisée

Sans objet.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

6- Assainissement Non Collectif (hors ex com com Haut Pays Marchois)

6-1. Caractéristiques du service

► Gestion

Territoire de l'ex-Com Com Chénéraillles & Auzances-Bellegarde

La réalisation des contrôles a été confiée à la société VEOLIA (contrat de prestation de services de février 2018 pour 2 ans reconduit jusqu'au 31/12/2020). La prestation inclue l'ensemble des contrôles légaux ainsi qu'une aide dans le cadre des opérations groupées. A compter de mars 2020 la campagne de contrôles périodiques a été stoppée dans l'attente de choix politiques quand à l'avenir du service.

Territoire de l'ex-Com Com du Haut Pays Marchois

La compétence est exercée par le SIAEPA de la région de Crocq. **Ce territoire n'est pas concerné par le présent rapport.**

► Nombre d'installations

Calculée suivant les données INSEE (Nombre de résidences hors vacantes, assainissement collectif déduit)

	TOTAL	Collectif	ANC	
Logement	9052	2301	6751	En marron : calcul
R1	5297	1347	3950	R1 : résidence principale
R2	2398	610	1788	R2 : résidences secondaires
Vacant	1358	345	1013	
Maison	8487	2158	6329	
Appart.	458	116	342	
Nombre d'installations			5380	(total de maisons - taux de vacant)

► Population desservie

Densité intercommunale hors SIAEPA (nombre d'habitant par logement) : **2.08**

Soit une population concernée estimée à : **11 190**

Soit une population majorée* estimée à : **9 491**

* population + 1 habitant par résidence secondaire et par place de caravane destinée à l'accueil des gens du voyage.

► Prestations exécutées

Le service assurait pour l'exercice 2020 :

- L'examen préalable de la conception (C1) ;
- La vérification de l'exécution (C2) ;
- L'émission d'avis sur certificat d'urbanisme.
- Les diagnostics dans le cadre des ventes.
- Les contrôles de fonctionnement (C3) - Mis en suspend à compter de mars 2020 ;

N'était pas assuré :

- Les compétences optionnelles (entretien, réhabilitation...)

6-2. Tarification du service

Les tarifs en vigueur en 2020 étaient :

C0 : 80.00 € C1 : 100 € C2 : 85 € C3 : 80.00 € (85 € en cas de vente)

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

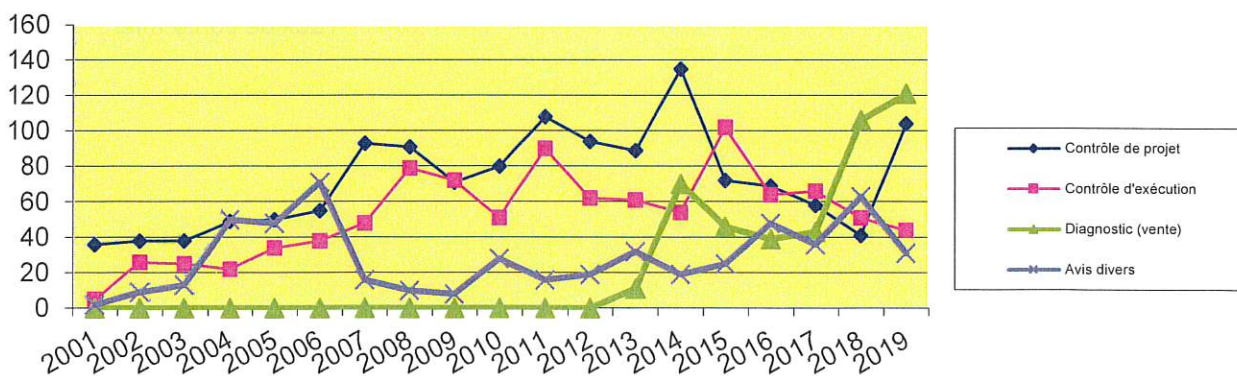
6-3. Contrôles réalisés

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
C1	CC Ché								36	25	33	50	47	34	82	307
	CCAB	36	38	38	49	50	55	93	55	46	47	58	47	55	53	720
		36	38	38	49	50	55	93	91	71	80	108	94	89	135	1027
C2									27	24	24	37	27	30	13	182
		5	26	25	22	34	38	48	52	48	27	53	35	31	41	485
		5	26	25	22	34	38	48	79	72	51	90	62	61	54	667
C0																0
	Vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	70	81
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	70	81
C0									1	1	37	723	544	15	37	1358
	Diag								1	1	37	723	544	15	447	1768
C3																0
															20	20
									0	0	0	0	0	0	20	20
Avis divers		2	9	13	50	48	71	16	10	8	28	16	19	32	19	341

		2015	2016	2017	2018	2019	2020									
C1		36	32	23												398
		36	37	35												828
		72	69	58	41	104	77	0	0	0	0	0	0	0	0	1448
C2		69	39	33												323
		33	25	33												576
		102	64	66	51	44	65	0	0	0	0	0	0	0	0	1059
C0				27												27
	Vente	46	39	16												182
		46	39	43	106	121	110									546
C0		129	150	6												1643
	Diag	1138	491	205												2244
		1267	641	211	354	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4241
C3				56												56
		50	28	6												104
		50	28	62	415	656	188									1419
Avis divers		25	48	36	63	31										544

■ Répartition des diagnostics non faite

Evolution du nombre de contrôles



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

- ▶ Environ 20% des installations ont fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution
Soit environ 1% par an.
- ▶ 349 installations ont plus de 10 ans (dont l'exécution a été contrôlée)
- ▶ 490 installations ont plus de 8 ans (dont l'exécution a été contrôlée)
- ▶ Nombre de réclamations enregistrées en 2018 (installations contrôlées présentant un défaut de fonctionnement) :
0 identités (dont 0 avec dysfonctionnement majeure) et 0 ayant fait l'objet d'une réclamation.
(indicateur non fiable - toutes les données ne sont pas exploitées)

6-4. Indicateurs de performance

- ▶ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
• Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	Oui	20
• Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif par délibération	Oui	20
• Pour les installations neuves et à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Oui	30
• Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.	Oui	30
B		
• Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10
• Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	Non	20
• Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	Non	10
TOTAL	70	140

- ▶ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté (contrôle des installations existantes) :

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (existant) :	5 846
Nombre total d'installations contrôlées "non conforme" :	2 982
Nombre total d'installations contrôlées "non conforme" avec danger :	878
Taux de conformité :	84.98% %

6-5. Compte administratif (détail SPANC)

Seul les chapitres concernés au cours de l'exercice sont mentionnés dans les tableaux ci-dessous.

EXPLOITATION	Dépenses		Crédits employés			
	Chap.	Libellé				
	011	Charges à caractère général			50 058.97	prestations + timbres
	012	Charges de personnel			21 000.00	
	Total des dépenses de gestion courante (011+012)				71 058.97	
	66	Charges financières			0.00	
	67	Charges exceptionnelles			17 954.04	
	Total des dépenses réelles d'exploitation (011+012+66)				89 013.01	
	042	Opération d'ordre de transfert entre sections			0.00	
	TOTAL				89 013.01	
Recettes		Crédits employés				
Chap.	Libellé					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses			32 205.00	(contrôles)	
75	Autres produits de gestion courante			0.00		
Total des recettes de gestion courante (70+75)				32 205.00		
77	Produits exceptionnels			0.00		
Total des recettes réelles d'exploitation (70+75+77)				32 205.00		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections			0.00		
TOTAL				32 205.00		

Pas d'investissement réalisé en 2020 pour l'assainissement non collectif uniquement 598,00 € en recettes (écriture comptable).

6-6. Investissement(s)

► Réalisés en 2019 :

Aucun

► Programmés en 2020 :

Aucun

6-7. Campagne de réhabilitation (ex Com Com Chénérailles)

- 148 installations dont 24 en 2020, ont bénéficié d'une aide financière (Agence de l'eau + 5 % de la com com)
Soit un total de 1 093 891 € de travaux dont 490 646 € d'aides.

Note : est annexé au présent RPQS une note de l'Agence.

FIN du rapport 2020

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-148-BF
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021